

**CARTOUCHE
COLLE MASTIC
BLANCHE 310ml
CO 1022**

Date d'impression : 28.08.2024 Version : 2 Révision : 5

Page : 1/7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - Nom du produit : CARTOUCHE COLLE MASTIC BLANCHE 310ml
 - Code du produit : CO 1022
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles
- **Emploi de la substance / de la préparation** : Produit d'étanchéité
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

CLAS EQUIPEMENTS
83 Chemin de la Crouza
73800 Chignin
FRANCE

Tel.: +33 (0)4 79 72 62 22
contact@clas.com
www.clas.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
 - Pictogrammes de danger néant
 - Mention d'avertissement néant
 - Mentions de danger néant
 - Indications complémentaires:
EUH208 Contient triméthoxyvinylsilane, sébacates de pipéridyle. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.
- **2.3 Autres dangers**
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
 - Description : Mélange de plusieurs matières premières

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane	Carc. 2, H351	<10%
--	-------------------	---------------	------

- **SVHC** Ne contient pas des substances SVHC > 0,1%
- **Indications complémentaires**

piperidyl sebacates = Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**CARTOUCHE
COLLE MASTIC
BLANCHE 310ml
CO 1022**

Date d'impression : 28.08.2024 Version : 2 Révision : 5

Page : 2/7

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** :
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion** : Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Jet d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
N'employer que dans des secteurs bien aérés
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Stocker à sec
- **Classe de stockage (according german VCI-concept):** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**CARTOUCHE
COLLE MASTIC
BLANCHE 310ml
CO 1022**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/portection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

- Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:	
CAS: 67-56-1 méthanol	
VLEP (France)	Valeur momentané: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

- **Indications complémentaires :**
L'homogénéité du mélange de ce produit est assurée à l'aide de tests physiques continus. Les matières premières initialement en poudre sont entièrement intégrées dans la masse liquide/pâteuse. Les éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont par conséquent pas indiquées pour les matières solides, aucun risque d'inhalation des substances (lors du maniement du mélange) ne subsistant.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains (DIN EN 420):**
Éviter tout contact direct avec la préparation chimique au moyen de mesures organisationnelles.
En travaillant avec des gants, appliquer au préalable un produit de protection cutanée en prévention d'un gonflement de la peau et utiliser un produit de nettoyage et de soin de la peau après le travail.
Respecter le temps de passage indiqué (qui commence dès le premier contact avec le produit) ! Enlever les gants à l'expiration du temps de passage et utiliser des gants neufs !
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Dans l'hypothèse d'un contact prévu de plus longue durée avec la préparation chimique, il est recommandé de porter un surgant résistant aux sollicitations mécaniques, assorti du sous-gant « Barrier 02-100 » de la société Ansell (temps de passage de 480 minutes).
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc butylique (0,7 mm – temps de passage de 15 minutes)
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Recommandation en tant que protection contre les projections : Gants à usage unique en nitrile (épaisseur d'au moins 0,12 mm) et à manchettes longues. Enlever le gant à usage unique en nitrile après tout contact avec la préparation chimique et mettre un gant à usage unique en nitrile neuf.
- **Protection des yeux :** Appareil de protection des yeux conseillé si contact direct est possible.

**CARTOUCHE
COLLE MASTIC
BLANCHE 310ml
CO 1022**

Date d'impression : 28.08.2024 Version : 2 Révision : 5

Page : 4/7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales.	
- Aspect:	
Forme :	pâteux Essai au pénétromètre suivant ADR 2.3.4.3 Résultat de la mesure : solide (pénétration après 5 s < 15 mm)
Couleur :	blanc
- Odeur :	caractéristique
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Modification d'état	
Point d'ébullition :	non applicable
- Point d'éclair :	> 100 °C
- Limites d'explosion :	
inférieure :	non déterminé
supérieure :	non déterminé
- Pression de vapeur à 20 °C:	< 100 mbar
- Densité à 20 °C:	1,44 g/cm³
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Teneur en solvants :	
VOC (EU):	0,2 g/l
VOC (EU):	0,01 %
VOC (CH):	0,01 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides
Réactions aux agents d'oxydation puissants
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
Gaz nitreux.
Au contact de l'eau, dégage faibles quantités de:
méthanol

**CARTOUCHE
COLLE MASTIC
BLANCHE 310ml
CO 1022**

Date d'impression : 28.08.2024 Version : 2 Révision : 5

Page : 5/7

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**CARTOUCHE
COLLE MASTIC
BLANCHE 310ml
CO 1022**

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation** : A éliminer suivant les directives administratives.

- EWC-Code(s):

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux.

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

15 01 10 Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	
	néant

**CARTOUCHE
COLLE MASTIC
BLANCHE 310ml
CO 1022**

Date d'impression : 28.08.2024 Version : 2 Révision : 5

Page : 7/7

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Directive 2012/18/UE**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 52a
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- **Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)**
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- **Service établissant la fiche technique**
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2